Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

conseil national de l'industrie

La lettre d'information

N° 7 - Juillet 2014

Réunion plénière du CSF Industries extractives et de première transformation
Présentation du contrat de filière — 19 juin 2014

Au sommaire

Le CSF IEPT a validé son contrat de filière en réunion plénière 1

La ST simplification du CNI anime un atelier « exercer une activité industrielle » 3

Arnaud Montebourg, ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, a présidé le 19 juin 2014 la réunion de présentation de son contrat de filière par le comité stratégique de filière Industries extractives et première transformation, en présence de Catherine Tissot-Colle, vice-présidente du comité, et de l'ensemble des acteurs de la filière : entreprises, fédérations professionnelles, organisations syndicales et administrations publiques.

La filière industries extractives et de première transformation regroupe les acteurs des industries minières, de carrières, de la production et de la transformation des métaux, des céramiques, du ciment, du béton et du verre. Ces acteurs produisent et transforment les matières et les produits intermédiaires incontournables pour répondre aux enjeux sociétaux et aux filières d'avenir, de la construction durable à l'exploration spatiale, en passant par les transports propres, les énergies renouvelables et la transition vers l'économie circulaire. Forte de 200 000 emplois directs, la filière compte plusieurs champions d'envergure mondiale et contribue de manière déterminante à l'économie nationale : en 2010, la valeur ajoutée de la filière s'élève à 64 G€.

Lors de la réunion du comité stratégique de filière Industries extractives et première transformation (CSF IEPT), le ministre a rappelé que le renouveau minier était l'un des points centraux de la politique industrielle française. Il a souligné que la filière était essentielle à notre pays et qu'elle représentait un certain nombre d'enjeux de souveraineté nationale. Arnaud Montebourg a salué le travail accompli par les membres de ce CSF : plus de cent personnes issues d'entreprises, de fédérations professionnelles, de l'Administration et d'organisations syndicales se sont réunies à l'occasion d'une quarantaine de réunions en neuf mois pour aboutir à *« un travail de qualité et un contrat opérationnel »*.

Le contrat de filière présenté au ministre comporte des engagements mutuels visant à construire les bases d'une stratégie ambitieuse de reconquête industrielle des activités extractives et de première transformation, associée au maintien et à la création d'activité et d'emplois en France. Il est structuré autour de cinq axes prioritaires :

1. **Renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires** de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle
2. **Poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources** dans la perspective d'une économie circulaire
3. **Stimuler l'investissement et l'innovation**
4. **Assurer un écosystème favorable au développement de la filière**
5. **Améliorer l'image de la filière et renforcer son attractivité**

Sous l'animation de Catherine Tissot-Colle, vice-présidente du comité stratégique de filière, présidente

de la FEDEM, et vice-présidente d'A3M, chaque pilote des groupes de travail a présenté ses principaux axes.

Jack Testard, président de Variscan Mines, a fait part des propositions d'actions pour renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle. Elles permettent d'atteindre trois objectifs :

- développer la diplomatie minière, déjà largement présente au sein du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) ;
- refaire du domaine minéral français un moteur de croissance, notamment en simplifiant le cadre juridique des mines et carrières ;
- et impliquer les industries aval dans l'investissement sur leur approvisionnement.

Sur la question de l'économie circulaire, **Raoul de Parisot,** directeur général délégué du groupe cimentier international VICAT, a rappelé les actions proposées en vue de poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources dans la perspective d'une économie circulaire. Le recyclage des déchets et une utilisation efficace de l'énergie sont des préoccupations majeures de la filière. La réduction de la dépendance en ressources énergétiques et minérales passe par :

- la promotion des démarches liées à l'économie circulaire et d'écoconception ;
- la réduction de l'empreinte écologique de la consommation énergétique des installations ;
- le renforcement de la lutte contre les exportations illégales de déchets et les pratiques anticoncurrentielles ;
- la valorisation des déchets inertes par la filière minérale ;
- l'amélioration du recyclage des métaux pour approvisionner les filières françaises de production (ferrailles et emballages en aluminium) et du recyclage des mâchefers aluminium.

En termes d'investissement et d'innovation, la filière possède des besoins spécifiques. Elle nécessite des investissements lourds et doit mobiliser d'importantes capacités financières. Pour **Christophe Petit,** président d'ERAMET Research, le facteur-clé d'amélioration est la fluidité et l'efficacité de l'effort global de R & D. Pour y parvenir, les acteurs de la filière proposent de :

- clarifier le panorama de la R & D et de l'innovation pour la filière ;
- faciliter l'accès aux mécanismes et procédures encadrant la R & D et l'innovation en France, en particulier pour les PME et ETI ;
- renforcer le *leadership* technologique de la métallurgie française ;
- développer l'offre française pour la production d'aluminium primaire ;
- favoriser les investissements industriels de modernisation.

Olivier Dufour, directeur des relations institutionnelles de Rio Tinto Alcan, et **Alain Larose,** secrétaire national de la FGMM-CFDT, ont rappelé le rôle déterminant de la filière dans la chaîne de valeur industrielle et la nécessité d'un écosystème favorable pour le développement des acteurs. Il est particulièrement crucial de conduire une politique énergétique équilibrée et de bâtir un cadre énergie-climat favorable tant à Paris, avec la loi sur la transition énergétique, qu'à Bruxelles ainsi qu'au sein des entreprises. Il convient également de cultiver les compétences pour garantir la pérennité des savoir-faire et de la compétitivité de l'industrie.

La filière Industries extractives et de première transformation est mal perçue par le grand public, et ce malgré des progrès réels et continus faisant d'elle une filière performante et respectueuse de l'environnement. Afin d'améliorer l'image de la filière et de renforcer son attractivité, **Didier Riou,** directeur général délégué de Lafarge Granulats et **Jean-Michel Pourteau,** CFE-CGC, ont précisé les actions envisagées :

- améliorer l'acceptabilité sociétale des industries de la filière ;
- améliorer l'attractivité des métiers de la filière auprès des jeunes, notamment en renforçant les relations entreprise-école ;
- conforter ou recréer les options d'enseignement des métiers liés à l'exploitation des ressources minérales (du niveau opérateur au niveau ingénieur).

En tant que vice-présidente du comité stratégique de filière Industries extractives et première transformation,

Catherine Tissot-Colle a rappelé la grande variété de métiers, d'activités et de matières premières réunie au sein de ce comité. Le contrat de la filière se laisse ainsi difficilement réduire à quelques actions phares, les mesures proposées étant particulièrement nombreuses, diverses et, de surcroît, concrètes. *« Notre filière et toutes ses industries aident à transformer le réel, pas seulement au niveau économique, mais aussi en répondant notamment à des enjeux sociaux et environnementaux. Elle est une partie de la solution dans de nombreuses thématiques »* a-t-elle souligné.

La mise en œuvre d'une partie des actions du contrat a déjà pu être engagée – à l'image du lancement de mineralinfo.fr portail d'information public, consacré aux matières premières minérales non énergétiques – ou est proche de l'être. Un point de rendez-vous est d'ores et déjà prévu pour les mesures les plus opérationnelles et de court terme d'ici la fin de l'année 2014.

Pour Arnaud Montebourg, ***« Nous avons fait un premier pas avec le lancement de la Compagnie des mines de France. Avec ce contrat de filière, nous poursuivrons notre effort pour doter, de nouveau, la France de capacités souveraines dans le secteur minier. L'alliance de la puissance publique et des acteurs privés permettra de mettre en œuvre des actions concrètes pour construire une stratégie ambitieuse de reconquête industrielle des activités extractives et de première transformation. Nous contribuons ainsi au maintien et à la création d'activité et d'emplois en France. »***

La section thématique « réglementation et simplification » du CNI anime un atelier « exercer son activité industrielle » à la demande du Conseil de la simplification

Le Conseil de la simplification mis en place en janvier 2014, aujourd'hui coprésidé par **M. Laurent Grandguillaume,** député de Côte-d'Or, et **M. Guillaume Poitrinal,** chef d'entreprise, a proposé au bureau du CNI que sa section thématique (ST) « réglementation et simplification » anime, dans le domaine industriel, un atelier intitulé **« exercer son activité ».**

La démarche lancée par le Conseil de la simplification pour générer, analyser et suivre la mise en œuvre de mesures de simplification repose en effet sur la mise en place d'ateliers correspondant à la vie d'une entreprise. Dix ateliers ont été prévus, sept ont été lancés : créer une entreprise/développer son entreprise/reprendre, transmettre, rebondir/importer et exporter/répondre aux obligations comptables et fiscales/employer et former/construire et aménager.

Ces ateliers réunissent des chefs d'entreprise et des administrations, avec la mission de réaliser un diagnostic des difficultés rencontrées, de collecter et d'élaborer des propositions de simplification, après échanges et analyse de s'accorder sur celles à proposer au conseil, et de suivre la mise en œuvre de celles qui sont retenues.

Cette mission étant proche de celle de la section thématique « réglementation et simplification » du CNI, le bureau du CNI a retenu avec intérêt la proposition du conseil de lui confier l'animation de l'atelier « exercer son activité » dans le domaine industriel.

La ST du CNI, présidée par **Alain Devic,** s'est jusqu'ici consacrée à des sujets de développement industriel durable ou qui ont trait à l'environnement et à la sécurité. Elle poursuivra, sous la dénomination ST1, sa mission dans ce domaine (quatre des dix mesures qu'elle a proposées au conseil ont été retenues dans la liste des 50 premières mesures annoncées en avril 2014), en continuant notamment à s'assurer de leur rapide mise en œuvre.

La création d'une ST2 pour animer l'atelier « exercer une activité industrielle »

L'atelier « exercer son activité industrielle » traitera de sujets plus larges : il est donc prévu de composer une seconde ST, « ST2 », toujours sous la présidence d'Alain Devic, pour rassembler des chefs d'entreprise et industriels de compétences plus larges, en mesure de collecter et d'élaborer des propositions dans tous les domaines touchant à l'exercice d'une activité industrielle.

L'atelier regroupe sous la présidence d'Alain Devic environ 25 participants : le programme simplification et un membre du Conseil de la simplification, le GFI et une

dizaine de chefs d'entreprise industrielle de secteurs diversifiés, des représentants des organisations syndicales membres du bureau du CNI qui le souhaitent, des administrations (DGCIS, DG Trésor, DGFIP, direction générale du Travail, DGPAAT, DGCCRF), le secrétariat général du CNI.

En animant cet atelier « exercer une activité industrielle », la ST du CNI sera, au plus près du Conseil de la simplification, force de propositions de mesures de simplification. Elle veillera tout particulièrement à une prise de décision et une mise en œuvre rapide des mesures qui seront retenues et à leur aboutissement concret et réel, sensible dans la vie des entreprises.

La ST2 s'est réunie une première fois en juin et tiendra la première séance d'analyse de propositions de simplification le 22 septembre prochain.

Toute proposition de mesure de simplification peut être adressée à contact.cni@finances.gouv.fr.

Avancement des mesures proposées par la ST1

Sur les 32 mesures que la ST du CNI avait remises au député **Thierry Mandon** dans les domaines d'environnement et de développement industriel durable en juin 2013, et les dix mesures que le CNI a transmises à sa demande au Conseil de simplification en février dernier, une dizaine de mesures sont en cours de mise en œuvre :

- **Quatre mesures retenues dans les cinquante premières mesures proposées par le Conseil de la simplification en avril 2014 :**
  - Équipements sous pression

    Un groupe de travail est en cours de constitution sous le pilotage de la DGPR pour aboutir à une révision de la réglementation sur le contrôle des équipements sous pression en service.

  - Signalétique de l'information sur la disponibilité des pièces détachées

    Un projet de décret qui laissera aux entreprises le libre choix des modalités d'information, est en cours de préparation par la DGCCRF.

  - La signalétique de tri : le logo Triman

    Il était demandé de simplifier la réglementation sur la signalétique de tri des produits recyclables faisant l'objet d'une filière à responsabilité élargie des producteurs. Le dernier arbitrage effectué en présence du cabinet du Premier ministre prévoit le maintien du marquage Triman, mais des exemptions ont été actées pour les filières des pneumatiques et des meubles métalliques. Une circulaire commune du MEDDE et du MERPN précisera les critères dérogatoires autorisés.

  - TVA à l'importation

    La mesure a été reprise en tant que mesure n° 35 du Conseil à la simplification. Elle fera l'objet de mesures soit législatives, soit réglementaires, d'ici la fin de l'année.

- **Autres propositions de simplification en cours de mise en œuvre :**
  - Exportation des navires militaires

    Un projet de décret a été établi (publication d'ici fin 2014). Il prévoit la constitution par arrêté de référentiels techniques permettant de faciliter les essais en mer.

  - Achats hospitaliers

    Il est prévu de faire converger les deux réglementations applicables en termes de marché public au domaine de la santé afin qu'elles puissent bénéficier des mesures de simplification apportées par la nouvelle directive européenne sur le sujet. C'est la DAJ de Bercy qui en pilote l'élaboration.

  - Simplification dans le domaine des énergies renouvelables

    La demande d'une procédure unique d'autorisation d'installations de production d'énergie en mer a été reprise dans le deuxième projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier la vie des entreprises par ordonnance. Par ailleurs, plusieurs autres demandes de simplification figurent dans le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français (notamment concernant les délais de recours, dispositions déjà prises sous forme d'expérimentation dans la loi du 2 janvier 2014 pour les éoliennes terrestres).

  - Auxiliaires technologiques

    Le délai actuellement fixé au 31 décembre 2014 pour les vérifications de l'innocuité de l'utilisation de certains auxiliaires technologiques et leurs évaluations par l'ANSES va être reporté. Les conditions d'évaluation de l'innocuité vont faire l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail qui

remettra ses propositions à l'Administration d'ici le 31 mars 2015.

Par ailleurs, d'autres mesures sont en cours d'examen, comme celle concernant les garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement, qui fait l'objet d'une mission des conseils généraux de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et de l'environnement et du développement durable.

Si vous souhaitez relayer une information par la lettre d'information du CNI, merci de la transmettre au secrétariat général du CNI :

contact.cni@finances.gouv.fr

www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Rédacteur en chef : Odile Kirchner
Coordination éditoriale : Gwenaëlle Solignac
Secrétariat de rédaction : Nicole Merle-Lamoot
Composition : Hélène Allias-Denis

ISSN : en cours
Dépôt légal : 2014
DGCIS - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine